

CONSEIL DE L'IAE en séance plénière du 17 MARS 2025

PROCES VERBAL DE SEANCE

Membres du conseil présents :

- Collège A : VILLESEQUE-DUBUS Fabienne – REMY Eric
- Collège B: BENOIT Benjamin - CORNE Aurélie
- Collège C - BIATSS : MEYRIEU-TAVERNER Magali – KAMOKOUE-MERCADER Setti
- Collège D - Usagers : PARAYRE Alexis – HORNING Tom – JUSTAFRE Elsa
- Personnalités extérieures : BAROIN Jean-Christophe – SIRE Marc – MAILLOLS Jean-François.

Membres ayant donné procuration :

- Collège A : PEYPOCH Nicolas à VILLESEQUE-DUBUS Fabienne – BRIEC Walter à CORNE Aurélie.
- Collège B: LIANG Qibin à CORNE Aurélie
- Collèges des usagers : ESCALADA Emma à Alexis PARAYRE
- Personnalités extérieures : DANJOU Nathalie à VILLESEQUE-DUBUS Fabienne – ANDONEGUI Audrey à SIRE Marc

Membres assistant de droit à titre consultatif ou membres invités :

- BOTTI Laurent, directeur du département management du tourisme
- PELLEGRIN Nathalie - Responsable administrative de l'IAE
- ESTEVE Jodie- Secrétaire de séance

La séance est ouverte est à 18 h 10

18 membres du Conseil sont présents ou représentés, le quorum est atteint.

Points présentés à l'ordre du jour pour vote :

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'IAE du 25 novembre 2024.
[Approuvé à l'unanimité.](#)
2. Composition de la commission pédagogique 24/25 du Master Gestion et Management de projets de construction.
[Approuvé à l'unanimité.](#)

La responsable pédagogique de ce nouveau Master « Gestion et Management de projets de construction » est Mme Laurence OMS. Elle préside également la commission pédagogique composée de Mme Barreda, Mme Goncalves, M. Lejard et Mme Dulat, professionnelle intervenant dans la formation.

Mme Meyrieu-Taverner précise qu'il s'agit d'une commission qui se réunira en 2024-2025 mais qu'elle recrute pour l'année 2025/2026.

3. Calendriers des rythmes d'alternance pour 2025/2026.

[Approuvés à l'unanimité.](#)

Le rythme d'alternance est présenté pour ensuite être validé dans les différents conseils centraux. Mme Villesèque-Dubus explique que chaque diplôme a un rythme qui lui est propre en fonction de sa spécialisation et des liens existants avec les entreprises du domaine. Par exemple, le Master AE, plutôt généraliste, suit le rythme 3 jours à l'IAE / 2 jours en entreprise au premier semestre et 2 jours / 3 jours au second semestre. Le Master CCA suit un rythme 1 semaine / 1 semaine.

M. Botti ajoute que les entreprises ont été sondées et qu'il ressort qu'elles n'ont pas de préférence entre ces différentes organisations.

M. Remy souligne qu'il serait intéressant d'harmoniser les calendriers afin que toutes les formations ne soient pas présentes à l'IAE en même temps et ainsi diminuer la tension sur l'occupation des salles.

M. Botti juge important de communiquer les calendriers d'alternance aux étudiants afin qu'ils aient connaissance des semaines dédiées aux cours à l'IAE et celles destinées à la présence en entreprise. Il se désole de savoir que les étudiants se rendent en entreprise entre les heures de cours. Il estime que le temps en centre est déjà restreint et que les étudiants devraient l'utiliser à bon escient, pour réviser et travailler sur leurs projets.

M. Horning affirme que les informations communiquées aux étudiants à ce sujet diffèrent selon les services. Selon le service de formation continu, si les étudiants n'effectuent pas durant la journée les 7h de cours ils doivent aller en entreprise afin d'arriver à un total de 35h. Pourtant, cette règle n'est pas conforme aux calendriers et ne peut s'appliquer à tous les alternants, certains fonctionnant sur des forfaits journaliers. M. Horning insiste sur l'importance d'harmoniser les directives et ajoute que ce flou administratif crée des disparités entre les étudiants.

La question inverse se pose aussi. Est-ce que si les 35h sont dépassées, l'étudiant n'a pas à se rendre en entreprise ? L'information doit être clarifiée rapidement auprès du service de l'alternance.

M. Botti précise que l'objectif est que les étudiants puissent étudier dans de bonnes conditions. Il évoque la possibilité de mentionner sur l'emploi du temps « travail

personnel » lorsque les étudiants ne sont pas en cours. Mme Meyrieu-Taverner confirme qu'il s'agit d'une solution approuvée par le service de formation continu et que cette pratique est déjà appliquée dans d'autres composantes.

M. Baroin se questionne également sur les problèmes de responsabilité et d'assurance que pourraient engendrer des allers-retours réguliers entre l'IAE et l'entreprise. M. Horning explique que le système de badgeuse permet d'attester de leur présence à l'IAE. Lorsqu'ils débadgent, la responsabilité en cas d'accident reviens à l'entreprise.

Mme Villesèque-Dubus conclue que la situation sera clarifiée avec le SFCA. Ce sujet sera également abordé en équipe de direction.

4. Tarif des accompagnants pour la cérémonie de remise des diplômes 2025.
[Approuvé à l'unanimité.](#)

La date de la cérémonie de remise des diplômes a été fixée au vendredi 21 mars. Le tarif pour les accompagnants est de 25 euros par personne à régler par virement bancaire. Le montant de cette participation est le même que celui des deux années précédentes.

5. Avenant n°1 à l'accord-cadre de coopération pour la mise en place d'un double diplôme entre l'UPVD et l'Université Van Lang (Vietnam).
[Approuvé à l'unanimité.](#)

Mme Corne est responsable depuis cette année d'un partenariat avec l'université Van Lang au Vietnam. Cet accord a été signé en 2009 et perdure depuis. La signature de cet avenant officialise le renouvellement de ce partenariat.

6. Renouvellement de la convention avec la FNGE pour l'organisation annuelle du SIM.
[Approuvé à l'unanimité.](#)

Le test Score IAE Message est un examen permettant de mesurer les aptitudes des candidats dans les domaines du management et de la gestion. Le passage de ce test est obligatoire pour candidater dans certains IAE. En ce qui concerne l'IAE de Perpignan, l'obtention du SIM n'est pas obligatoire mais vivement conseillée. L'IAE de Perpignan est centre d'examen et organise une session par an.

7. Convention de partenariat avec le Comité Régional du Tourisme et de Loisirs d'Occitanie pour la participation financière du comité à la sortie pédagogique des 18/19 et 20 novembre, des étudiants de Master 1 et 2 en management du tourisme.
[Approuvée à l'unanimité.](#)

M. Botti explique que cela fait trois ans que le Comité Régional du Tourisme et des Loisirs d'Occitanie organise un événement à destination de tous les étudiants de la région formés à la thématique du tourisme. Le CRTLO participe au financement du déplacement des étudiants pour cet événement. Cette convention formalise l'aide de 500 euros attribuée pour la réservation d'un bus.

Partenariats SFCA :

8. L'entreprise Raphaëlle PEREZ, convention de mise en œuvre par PEREZ Raphaëlle du Master 2 Monnaie, Banque, Finance, Assurance 2024-2025 dans le cadre de la formation continue et de l'apprentissage : 18 Htd sur « Management d'équipe et leadership », selon maquette de la formation.

9. Avenant à la convention de partenariat avec l'entreprise ANDREUX Christophe pour son intervention dans le DU Gestion des Projets de l'Économie Sociale et Solidaire : 6 Htd en Outils complémentaires de gouvernance et 6 Htd en Méthodologie de projet, selon maquette de la formation.

[Les deux conventions ont été approuvées à l'unanimité.](#)

POINTS D'INFORMATION :

- Mme Goncalves ne siège plus au conseil suite à sa promotion en tant que professeure des Universités. Son siège est mis en renouvellement. Le vote aura lieu le 12 mai.
- Le prochain conseil d'IAE aura lieu le 19 mai.
- L'audit QUALICERT est prévu le 11 juin.
- Organisation de la coupe de France des IAE par l'association de l'IAE de Perpignan.

M. Pacheco et M. Morinière font un point sur l'organisation de la coupe de France des IAE qui aura lieu en 2026 à Perpignan. Cette année, la compétition est organisée par l'IAE-IGA de Rennes et regroupe 12 IAE avec un total de 31 étudiants par IAE.

Pour l'édition 2026, le nombre de participants maximum est fixé à 500. Le budget prévisionnel est de 92 000 euros.

Mme Villesèque-Dubus précise qu'il est important de conserver un nombre minimum d'inscrits par IAE afin d'éviter des coûts de transaction.

Le 2 avril le projet sera présenté au réseau des Directeurs.

Les principaux objectifs de cet événement sont : renforcer la cohésion sociale, dynamiser l'économie locale, valoriser la pratique et les infrastructures sportive, promouvoir le département.

Les membres de l'association se sont répartis en deux parties : le bureau et l'équipe opérationnelle. Le bureau s'occupe principalement de présenter le projet et d'établir des relations avec les mairies et les offices du tourisme. L'équipe opérationnelle gère la partie pratique : mise en place des règlements, recherche de sponsors, recrutement des bénévoles... Mme Villesèque-Dubus souligne l'importance d'identifier et de clarifier les rôles de chacun. Les noms doivent être indiqués et les responsabilités définies afin de s'assurer que l'engagement soit maintenu jusqu'au bout. L'engagement des étudiants sera valorisé et officialisé.

Les membres du conseil s'inquiètent de la charge de travail conséquente qu'implique l'organisation d'un événement de telle ampleur. La possibilité d'inclure dans l'organisation des étudiants de la licence pro TAFT est évoquée.

Mme Meyrieu-Taverner précise que les dates prévisionnelles de l'événement tombent sur la semaine d'examen des Master MAE.

M. Botti s'interroge sur la gestion logistique. M. Pacheco et M. Morinière expliquent vouloir faciliter les déplacements en regroupant les participants dans un seul et même camping.

M. Baroin alerte les étudiants sur les problèmes éventuels de sécurité et d'assurance.

- Présentation du déroulé et des besoins en infrastructure. Le plus gros de l'organisation devrait être fini avant la fin de l'été.

- Présentation du budget.

L'organisation est encadrée par un tuteur membre du réseau IAE France. M. Botti souligne l'importance de cette information.

La séance est levée à 19h40.